

LE PROJET BONUS / LES ATELIERS DE LA VILLE DE NANTES

APPEL A CANDIDATURES

RESIDENCES DE CREATION / SITE DE L'ILOT DES ILES

Porté par six associations, le projet Bonus a été lauréat en octobre 2017 d'un appel à projet lancé par la Ville de Nantes, relatif à la mise à disposition, la gestion et l'animation d'ateliers d'artistes en arts visuels. Le projet Bonus se déploie aujourd'hui sur deux sites de l'agglomération nantaise (quartier de la Création, quartier Félix Thomas) et dispose de 20 ateliers accueillant 33 artistes ; 4 espaces de bureaux destinés à 6 associations ; 1 lieu de diffusion de 50 m² ; et 1 atelier de production tourné vers l'impression.

Bonus développe également des programmes de résidences de création destinés à favoriser la mobilité des artistes. Ces résidences s'adressent à des artistes professionnels de tous les domaines d'expression des arts visuels. Chacun des programmes est conçu comme un espace de travail en résonance ou non avec le contexte de chacun des sites du projet Bonus. L'objectif de ces temps de travail est aussi de faciliter la rencontre entre artistes et différents acteurs du secteur des arts visuels tout comme avec les publics. Chaque résidence pourra être suivie d'une exposition.

L'association Bonus propose deux résidences de création : un projet pour le site de Félix Thomas et un projet pour celui de l'Ilot des Iles.

PRESENTATION DU SITE DE L'ILOT DES ILES

Sur l'île de Nantes, au cœur du quartier de la Création, les ateliers occupent une partie du rez-de-chaussée du projet immobilier intitulé *Ilot des îles*. Bonus y accueille 14 artistes dont 10 lauréats du Prix de la Ville de Nantes, l'association y dispose aussi d'un lieu d'exposition de 50 m². L'Ilot des îles comporte 84 logements ainsi que des locaux d'activités commerciales. Le bâtiment s'articule autour d'une vaste cour intérieure arborée dont l'usage est volontairement ouvert à l'appropriation. Le collectif FIL mandaté par Nantes Métropole-Habitat a conçu dans cette cour des aménagements collectifs en relation étroite avec les habitants.e.s. Ces réalisations ont impulsé une dynamique qui abouti à la création en janvier 2019 d'une association d'habitants.e.e.s nommée Lilo D'ZIL. L'objectif de cette structure est de permettre à ces derniers le développement de projets culturels et sportifs sur leur lieu d'habitation et de vie.

Le site Ilot des îles est en proximité immédiate avec un des bras de la Loire, il dispose également d'un périmètre extérieur en relation directe avec Les machines de l'île, un des cœurs touristiques les plus importants de la ville. L'ensemble des ateliers à l'Ilot des îles est précisément sur le trajet de la HAB Galerie drainant un public potentiellement intéressé par les projets de l'association Bonus.

Ce projet de l'Ilot des îles s'inscrit aussi dans le contexte du quartier de la Création qui réunit dans un très proche périmètre une constellation d'acteurs importants de la culture et de l'innovation. Le quartier de la Création, en cours de constitution depuis plusieurs années est le fruit de la transformation du site Alstom. Il fait voisiner les sciences et les techniques en accueillant 5 domaines des industries créatives : communication, design, arts de la scène, architecture, arts visuels, etc. Déjà plusieurs acteurs (médias, enseignement supérieur, activités économiques ou artisanales, artistes...) se sont installés sur le secteur et collaborent pour croiser les disciplines.

Sont notamment réunis au quartier de la Création : l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, l'ENSA Nantes, ESMA/Cinécréatis, Ecole de design, Solilab, Trempolino, La Fabrique, Laboratoire(s) artistique(s), Chapidock, Les ateliers Millefeuilles, Plateform C, La Conciergerie, Blockaus DY10 etc.

CONDITIONS GENERALES DE LA RESIDENCE

Durée : résidence de 6 semaines à partir de septembre 2019. Les dates seront à décider collégalement avec l'artiste, cependant elle ne pourra pas avoir lieu pendant la période des vacances de Noël. La résidence pourra être effectuée en un seul ou plusieurs séjours, néanmoins les allers et retours seront à préciser avant le premier voyage.

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française ou anglaise.

Pour ce projet, le-la lauréat-e bénéficiera :

- de la mise à disposition d'un espace de travail de 33 m² (selon l'actualité des expositions, l'artiste pourra bénéficier de l'espace d'exposition comme espace de travail supplémentaire soit 56 m²).
- d'une allocation de résidence de 1400 €. Cette somme comprend les honoraires, per diem et une présentation du travail au public du projet de résidence ci-dessous décrit ;
- de frais de production à hauteur de 1000 € (dont frais liés à l'exposition) ;
- de la prise en charge de ses déplacements dans le cadre d'un budget forfaitaire et global de 400 € ;
- de son hébergement à Nantes pendant la résidence et la période de montage de l'exposition ;
- sur place, l'équipe de Bonus accompagnera l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et le cas échéant, le mettra en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de son projet ;
- une rencontre publique sera organisée pendant la période de résidence. L'artiste sera invité à y présenter sa pratique et la recherche qu'il mène dans le cadre de son projet de résidence ;
- dans le cadre de sa résidence, l'artiste pourra être sollicité pour participer à des temps d'accompagnement des publics scolaires. Le cas échéant, ces prestations s'ajouteront à l'allocation de résidence et seront rémunérées au tarif de 55 € /heure) ;
- chaque résidence pourra être suivie d'une exposition sur le site de l'Ilot des Iles (superficie de l'espace d'exposition : 56m²) ;
- l'assurance de l'atelier de résidence sera prise en charge par l'association Bonus.
- l'assurance des œuvres de l'exposition sera prise en charge par l'association Bonus ;
- les frais de communication de l'exposition (réceptions, publications, mailing, vernissages) seront pris en charge par l'association Bonus.

Une convention précisant les engagements de chacune des parties sera rédigée.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français ou en anglais, sous la forme d'un document unique (1 fichier pdf), réunissant les 3 éléments suivants :

- 1 - une lettre de candidature : présentation de vos motivations, de vos intentions pendant la résidence (poursuivre votre travail en cours, réaliser ou non un projet spécifique pendant la résidence...). Si vous avez déjà mis en place des ateliers d'arts plastiques, ne pas hésitez à le mentionner dans votre courrier et/ou votre CV ;
- 2 - un CV ;
- 3 - un dossier de présentation de votre travail artistique.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture. Les artistes étrangers devront justifier d'un régime professionnel équivalent propre à leur pays d'origine.

Les dossiers sont à adresser uniquement par mail :

A l'adresse suivante : candidatures.bonus@gmail.com

Un lien de téléchargement sera accepté.

Date limite de dépôt des dossiers : le dimanche 2 juin 2019 à minuit.

Le jury se réunira au mois de juin.

CONTACTS / INFORMATIONS

Pour plus de renseignements sur ce dispositif de résidence et le projet Bonus, consultez notre site Internet, notre Facebook ou contactez Laurent Moriceau : collectifasso.bonus@gmail.com

SÉLECTION DES CANDIDAT.E.S

Le jury sera composé de :

- 1 habitant.e.s du quartier (usager des structures associatives ou représentant des structures associatives de Félix Thomas autre que Bonus) ;
- 1 professionnel.le. de l'art contemporain : responsable de lieux de diffusion, de structures associatives, de galeries d'art privées, de fondations, de centres d'art contemporain, d'artothèque, de musée, ou aussi critique d'art, commissaires d'exposition, historien de l'art, chercheurs, développeurs d'artistes, agents de production, collectionneurs, éditeurs d'art ou tout autre professionnel œuvrant dans le champ des arts visuels ;
- Emilie TAGHERSOUT, chargée de mission livre, lecture publique, arts visuels (Ville de Nantes) ;
- 1 représentant.e. des artistes (artistes usagers des sites Félix Thomas et de l'Ilot des Iles) ;
- 1 membre de la direction collégiale.

Le la candidat.e sera sélectionné.e selon les critères suivants :

- singularité de la recherche, maturité du travail artistique ;
- pertinence du projet dans le contexte spécifique du projet Bonus et du site de l'Ilot des Iles ;
- perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

